

Revue critique hebdomadaire « L'Art moderne » (1903) : enquête sur les Concours des Conservatoires.

L'incident

Réponses publiées de :

H. Jan BLOCKX
M. André MESSAGER
M. Théo YSAYE
M. Alexandre GUILMANT
M. Emile MATHIEU
M. Vincent d'INDY
M. Mathieu CRICKBOOM
M. Edouard BRAHY
M. Th. RADOUX
M. Paul DUKAS
M. Victor VREULS
M. Sylvain DUPUIS
M. Pierre de BREVILLE
M. Joseph JONGEN
M. Gustave HUBERTI
M. J.-Guy ROPARTZ
M. Baltasar FLORENCE
M. Daniel DELANGE
M. Edouard COLONNE
M. Maurice LENDERS
M. Alphonse MAILLY
M. Louis KEFER,
M. Eugène YSAYE
M. Ernest VAN DYCK
M. Félix MOTTL
M. Claude DEBUSSY
M. Léon DU BOIS
M. Jules STOCKHAUSEN
Henry DUPARC
M. Albéric MAGNARD
M. Fernand LEBORNE
H. Louis De SERRES
H. Edouard LASSEN

La synthèse des réponses

L'incident Thomson.

Les concours du Conservatoire, destinés à exciter l'émulation des élèves, servent surtout à développer la rivalité des professeurs. Dans les classes où il y a plusieurs titulaires, – violon, piano, chant, etc. – c'est, en réalité, entre les professeurs que l'épreuve est « courue ». Chacun entend, dans ce sport nouveau, arriver au but avant l'autre, c'est-à-dire remporter pour sa classe le plus grand nombre de récompenses, et les plus hautes. Pour satisfaire, dans la mesure du possible, les amours-propres en conflit, les jurys sont obligés, chaque année, de se livrer aux plus savantes combinaisons. Je n'incrimine pas les jurys et ne suspecte en rien leur impartialité. Mais la gamme infiniment variée des mentions dont il leur est loisible d'accompagner la répartition des prix leur offre généralement le moyen d'équilibrer, par une diplomatie conciliante, les avantages remportés par les équipes concurrentes. « La plus grande distinction » accordée à l'une d'elles se balance par deux ou trois « distinctions » distribuées à l'autre. Pour consoler celle-ci des « premiers prix » décrochés par sa rivale, on renforce le chiffre des « distinctions » qui sont attribuées à ces « seconds prix ». Tout compte fait, le total est égal, ou à peu près, et tout le monde est heureux, ou fait semblant de l'être.

Il n'en est pas toujours ainsi, et parfois, quelles que soient les intentions lénifiantes du jury, l'irritation d'un professeur renverse le fragile édifice. Le fait vient de se produire, et il fait grand bruit. À la suite du concours de violon, l'un des titulaires du cours, M. Thomson, a, paraît-il, protesté publiquement contre la décision du jury en des termes si vifs que la commission de surveillance, réunie d'urgence, a ordonné une enquête et tient ses foudres suspendues sur la tête de ce professeur « au tempérament excessif », comme dit Maurice Donnay. Sans attendre sa décision, M. Thomson a donné sa démission. Et comme un engagement des plus lucratifs l'appelait dans la République Argentine et au Brésil à date fixe, il s'est embarqué au lendemain du concours, laissant la Commission apprécier à sa guise et vider l'incident.

Celui-ci, au fond, est de minime importance en soi. Il ne manque pas d'artistes capables de remplacer comme professeur M. Thomson, au cas où son divorce avec le Conservatoire deviendrait définitif. Virtuose réputé, l'irascible professeur trouvera dans ses tournées à l'étranger une large compensation à la très légère brèche que son incartade aura ouverte dans son budget. Si l'incident mérite qu'on s'y arrête, c'est qu'il révèle le vice d'une institution dont l'influence, à tous égards, est détestable : celle des concours.

Dans son discours d'inauguration des cours de la *Scola cantorum*, Vincent d'Indy disait en 1900 à ses élèves : « Soyez des émules dans le travail, jamais des rivaux. C'est la raison pour laquelle nous répudions ici le système des concours, qui produit bien rarement un résultat satisfaisant, – le concours n'étant le plus souvent que la consécration officielle de la médiocrité. Vous sortirez de cette école avec un certificat constatant le point où vous aurez poussé vos études, mais n'attendez pas de nous récompenses ou distinctions, car NOTRE INTENTION EST DE PRODUIRE DES ARTISTES ET NON DES PREMIERS PRIX ».¹

Dans tous les conservatoires de musique – et celui de Bruxelles ne fait pas exception – le concours constitue l'élément principal, sinon unique, de l'activité des élèves et de leurs professeurs.

L'élève n'entre à l'École que pour avoir un jour le droit de faire suivre son nom, dans les programmes de concert, de la mention : « Premier prix du Conservatoire de ... » Le souci du professeur est de discerner, dès le début de l'année, ceux de ses élèves qui lui feront le plus d'honneur aux épreuves finales, et de « pousser » ceux-là au détriment des autres. Il arrive même un moment où, lorsque le choix des concurrents est définitivement arrêté, il ne s'occupe plus que de ceux-ci. C'est la période de culture intensive, du forçage en serre chaude. Il prépare, pour les comices imminents, des produits phénoménaux destinés à stupéfier le jury et le public. Mais nous savons, hélas ! les fruits secs que fait naître, dans les jardins de l'Art, cette fertilisation artificielle !

Sacrifier à celle-ci les instincts artistiques que peuvent recéler telles natures de jeunes musiciens, orienter l'ambition des élèves vers le succès immédiat, grise d'orgueil des malheureux qui ne se doutent pas que « là où finit le métier, l'art commence », tel est le résultat inévitable des concours. Par surcroît, ces derniers offrent souvent aux élèves le déplorable spectacle de l'animosité qui excite les uns contre les autres leurs professeurs. C'est vraiment excessif. Au lieu d'ouvrir une enquête sur l'incident provoqué par un professeur qu'on accuse d'avoir manqué aux convenances en présence d'élèves dont l'éducation morale est à faire en même temps que l'instruction professionnelle, la Commission administrative du Conservatoire

¹ Voir l'Art moderne, 1900, p. 366.

pourrait faire œuvre plus haute et infiniment plus utile en étudiant la question de la suppression des concours, ou tout au moins de leur transformation. Qu'on maintienne, par exemple, pour les élèves qui ont terminé leurs cours, la faculté de conquérir certains diplômes de capacité et de virtuosité, qu'on leur accorde le droit d'obtenir, à la suite d'un examen qui révèle leurs aptitudes artistiques, des bourses de voyage ou autres : ce serait faire aux traditions une assez large concession. Tel qu'il est organisé actuellement, le régime des concours doit disparaître.

L'incident Thomson, s'il amenait ce résultat, aurait une importance capitale. Mais alors, loin de blâmer le professeur, on ne pourrait assez le remercier et le féliciter !...

OCTAVE MAUS

Vingt-troisième année, N° 32, 09-08-1903 (p. 277)

L'incident provoqué au Conservatoire de Bruxelles, à la suite du concours de violon, par M. César Thomson, – incident qui a fait grand bruit, – nous a suggéré l'idée d'examiner impartialement la question de savoir si les concours annuels des conservatoires sont utiles ou nuisibles à l'enseignement de la musique et au développement de l'art.

Désireux de réunir sur ce point les avis les plus autorisés, nous avons adressé à quelques-unes des plus hautes personnalités du monde musical, – compositeurs, directeurs de conservatoires, chefs d'orchestres, etc., – les questions suivantes :

1° Les concours organisés dans les conservatoires de musique doivent-ils être maintenus ?

2° Dans l'affirmative, n'y a-t-il pas lieu d'y apporter certaines modifications, et lesquelles ?

3° Dans la négative, faudrait-il les remplacer par d'autres moyens de contrôler les progrès des élèves ? Quelles mesures préconiserez-vous en ce cas ?

Les nombreuses réponses qui nous sont parvenues témoignent de l'intérêt qu'excite notre enquête parmi les musiciens. Nous remercions ceux-ci de l'empressement qu'ils ont mis à nous instruire de leur opinion et publierons successivement les lettres que nous avons reçues, nous réservant d'en tirer ensuite les conclusions utiles.

H. Jan BLOCKX

Directeur du Conservatoire d'Anvers.

L'auteur de la Fiancée de la mer, de Princesse d'auberge, de Milenka et de maintes autres œuvres réputées nous écrit :

MON CHER MONSIEUR MAUS,

Quoique je n'aie pas l'intention d'écarter avec parti pris le système des concours et encore moins de critiquer les directeurs qui l'appliquent, je trouve cependant que, tels qu'ils existent actuellement, les concours présentent, entre autres défauts, celui de développer outre mesure la virtuosité des élèves, – virtuosité qui devient plutôt de l'acrobatie. Pour obtenir ce résultat purement technique, on chauffe les élèves à blanc durant des mois – au détriment de leur santé et sans bénéfice réel pour l'art.

Au Conservatoire d'Anvers ces concours n'existent pas ; le stimulant qu'on supprime de cette façon, on le remplace en permettant aux élèves de jouer en public pendant plusieurs années consécutives et d'acquérir ainsi *un répertoire suffisant* des compositions de toutes les écoles, à commencer par notre école nationale. Quand ces connaissances musicales sont assez développées et que le professeur trouve que son élève pourrait se présenter devant le jury, il en exprime le désir au directeur, qui examine l'élève. Si celui-ci se montre capable de subir une épreuve, ce jury se réunit et juge si l'élève est non seulement un virtuose, mais un artiste musicien connaissant *à fond les ressources de son art*.

Des prix, provenant de donations, existent également en notre Conservatoire, mais ils ne sont décernés qu'à ceux qui ont obtenu un diplôme avec distinction ; lorsque plus d'un élève se présente pour obtenir ces prix, un concours est institué, pour lequel on impose une œuvre choisie.

Voilà le système inauguré par mon illustre prédécesseur, Peter Benoît, et que, personnellement, je trouve le plus satisfaisant.

M. ANDRE MESSEGER

**Directeur de la musique à l'Opéra-Comique de Paris,
Premier chef d'orchestre à Covent-Garden (Londres).**

MON CHER AMI,

Des concours tant qu'on voudra, mais de grâce pas publics ! Ne forcez donc pas les « jeunes élèves » à cabotiner avant même d'être sortis des bancs de l'école. Les jurés, si... médiocres qu'ils puissent être (j'en ai vus !) ont tout de même un peu plus de chances de juger raisonnablement qu'un public qui, en général, ne vient là que pour se régaler gratuitement d'un peu de mauvaise musique pendant des après-midi torrides. Et puis, je voudrais que tout élève au sujet duquel un membre du jury recevrait une lettre de recommandation quelconque fût à l'instant exclus du concours. On oublie un peu trop que concours ne veut pas dire représentation.

Mille bonnes amitiés,

A. MESSEGER

Vingt-troisième année, N° 33, 16-08-1903 (p. 285)

M. THEO YSAÏE

Pianiste et compositeur.

Très apprécié comme compositeur et comme pianiste, auteur d'une Fantaisie sur un thème wallon qui remporta l'hiver dernier à Bruxelles et à Liège un véritable triomphe, d'une Fantaisie pour piano et orchestre, d'un Poème symphonique et d'un Concerto pour piano avec accompagnement d'orchestre, d'un Poème pour alto et orchestre, d'une Symphonie, etc., M. Théo Ysaïe professa durant quelques années au Conservatoire de Genève. L'avis motivé qu'il a bien voulu nous adresser de la retraite ardennaise où il passe l'été offre au double point de vue de l'art et de l'enseignement un vif intérêt.

Lacuisine, par Florenville.

CHER AMI,

Vous me demandez si les concours annuels des conservatoires sont utiles ou nuisibles à l'enseignement de la musique et au développement de l'art, et s'il y a lieu soit de les maintenir en y apportant certaines modifications, soit de les supprimer.

Sans hésitation, je répondrai qu'il y a lieu de les supprimer, ceux-ci ne prouvant absolument rien et n'étant d'aucune utilité pratique à ceux-là mêmes qui, dans ces concours, obtiennent la faveur si recherchée d'une distinction.

De plus et à un point de vue plus élevé, ces concours n'ont jamais eu aucune influence soit sur le progrès, le développement ou l'évolution de l'art musical, et ce dernier point suffirait, je crois, à les condamner irrémédiablement, si quelques artistes, tout en avouant qu'ils n'ont que de très lointains rapports avec l'art, ne faisaient intervenir pour les maintenir un tas de considérations « à côté », telles que : Emulation, Moyen de contrôler le progrès des élèves. Certificat pouvant leur servir pour l'obtention d'un emploi quelconque.

On pourrait même ajouter que ces concours sont utiles même aux professeurs, et qu'ils entretiennent même dans le corps professoral une salutaire et féconde rivalité. Pourtant ces hautes considérations ne me semblent pas justifier le maintien de ces pacifiques (?) et inutiles joutes. L'émulation créée par les concours est fautive et mauvaise, et beaucoup de jeunes gens ne travaillent pas toujours en vue d'apprendre sérieusement, ou de se perfectionner dans la pratique de leur art, mais bien en vue d'obtenir un « premier

prix ». Du reste, là où il y a un professeur artiste qui par son talent, ses qualités, et non par le nombre de premiers prix que sa classe comporte annuellement, sait imposer le respect à ses élèves, il y a alors parmi ceux-ci émulation dans le sens le plus large et le plus artistique du mot.

Quant au moyen de contrôler le progrès des élèves, il y a le professeur (qui n'est du reste pas consulté lors du concours de sa classe) qui me semble non seulement le plus à même de le faire, mais encore le plus autorisé pour prendre des mesures radicales nécessitées par le manque de travail d'un de ceux-ci.

Reste encore le Certificat, le Prix. Il suffit, pour se convaincre de son peu de valeur, de questionner un ancien ou un récent lauréat. Son prix ne lui fut d'aucune efficacité pour l'obtention de la place qu'il désirait avoir, car nul n'ignore qu'aujourd'hui, pour faire partie d'un orchestre, il faut passer un examen, et un premier prix obtenu dans n'importe quel conservatoire ne vous en dispense pas ni ne vous donne pas plus de chance qu'à celui qui n'a jamais obtenu une distinction de ce genre.

Que l'on donne dans les conservatoires le plus possible d'auditions, avec un orchestre exclusivement composé d'éléments du conservatoire même, que ces auditions soient publiques. Le jeune compositeur pourra apprendre là un des côtés aujourd'hui le plus difficile de son art, l'orchestration. Le jeune virtuose y fera son apprentissage de l'estrade, et enfin l'élève dont les aspirations sont moins hautes et pour qui l'art musical n'est que le gagne-pain nécessaire pourra apprendre là la pratique indispensable à tous les musiciens d'orchestre, si, bien entendu, on ne se borne pas à y jouer un fragment de symphonie d'Haydn, une ouverture de Cherubini ou accompagner un fragment (toujours) de concerto de Rode ou Hummel. Ces auditions seraient, me semble-t-il, préférables à ces concours qui n'ont, encore une fois, aucune utilité pratique pour l'élève, aucune influence sur l'art et qui ne donnent en plus aucune idée du niveau artistique, non plus que la valeur de l'enseignement d'une grande institution musicale.

A vous, mon cher Maus, bien cordialement.

THEO YSAYE-MESS

M. ALEXANDRE GUILMANT

Organiste, professeur au Conservatoire et à la Schola cantorum de Paris.

On sait le respect et la vénération qui entourent à Paris le nom de M. Alexandre Guilmant, qui semble avoir recueilli l'héritage spirituel de César Franck. Voici la réponse de l'éminent organiste :

Meudon (Seine-et-Oise), 10, chemin de la Station.

MONSIEUR,

Il m'est un peu difficile de répondre catégoriquement à vos questions, n'étant pas absolument fixé à l'égard des concours.

Les concours ont des avantages en ce sens qu'ils stimulent les élèves, mais d'un autre côté il arrive que des jeunes gens n'étant pas très bons pendant le cours de l'année, font un effort à l'approche du concours et parviennent à obtenir une récompense, tandis que d'autres sont plus solides comme instruction et talent ; et puis, il y a l'émotion ! Savoir qu'en une demi-heure on pourra manquer son avenir !

Pourtant, il n'est pas possible de donner un prix ou un diplôme sans examen. Il me semble que le mieux serait de donner des prix d'après les notes d'examens trimestriels sérieux ; de cette façon il y aurait une moyenne basée sur le travail assidu de l'élève dont les jurés auraient suivi les progrès.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

ALEX GUILHANT

M. EMILE MATHIEU

Directeur du Conservatoire de Gand.

L'auteur applaudi de Rickilde et de l'Enfance de Roland, qui dirige avec une haute compétence le Conservatoire de Gand, nous écrit :

MON CHER MAUS,

Je vous écris dans l'intervalle d'un concours de violoncelle et d'une répétition pour un concours de piano.

A n'envisager que le progrès réalisé par les élèves pendant la période d'entraînement, les concours sont une chose excellente. Il est regrettable que cette belle médaille ait pour revers la surexcitation de l'amour-propre des jeunes artistes (souvent aussi de leurs professeurs), l'affolement des parents, parfois – peut-être – un brin de favoritisme ; enfin, l'abus du reportage.

Amicalement dévoué,

EMILE MATHIEU

Vingt-troisième année, N° 34, 23-08-1903 (p. 293)

M. VINCENT D'INDY

L'opinion de M. Vincent d'Indy sur la question des concours des Conservatoires est particulièrement importante. L'auteur de l'Étranger et de Fervaal consacre, en effet, à l'enseignement une part considérable de sa vie, et personne n'ignore l'orientation artistique qu'il donne à la Scola cantorum, Conservatoire libre de musique qu'il a fondé à Paris avec M. Charles Bordes et qui a déjà formé nombre de compositeurs et d'interprètes de valeur.

Les Faugs, par Boffres (Ardèche).

MONSIEUR LE DIRECTEUR

Le concours, en matière d'art, est, à mon sens, une institution essentiellement nuisible.

Son effet, dans la pratique, est, neuf fois sur dix, la consécration officielle des médiocrités.

Quant à son influence au point de vue moral, elle est simplement désastreuse quand bien même les récompenses seraient distribuées justement..., ce qui n'est pas toujours le cas.

Le concours crée, bien inutilement, une rivalité malsaine entre de jeunes élèves qui ne devraient être que des camarades travaillant dans un but de collectivité et non point les uns *contre* les autres, et je ne sais guère qu'il serve à autre chose qu'à favoriser la vanité... et peut-être aussi le commerce de certains professeurs. De plus, le concours, au moins tel qu'il fonctionne dans nos Conservatoires français, occasionne un arrêt dans les études très préjudiciable et à une logique enseignement d'art, car, pendant les deux mois qui précèdent, on est tout à la chauffe du concours et de l'examen qui décide de l'admission et on ne travaille conséquemment que le morceau, l'air ou la scène que l'on sera appelé à produire en cette solennelle circonstance.

J'ai connu, au Conservatoire de Paris, un chanteur doué d'une voix superbe, mais absolument ignorant de toute musique, qui, en neuf mois d'études parvint à grand'peine à apprendre un air ; il obtint le premier prix de chant au concours de fin d'année.

La carrière de ce chanteur ne fut pas longue.

La seule manière pratique d'apprécier la valeur des élèves, et aussi celle des professeurs, me semble être l'examen. Un directeur de Conservatoire doit aussi souvent qu'il le peut, deux ou trois fois au moins dans l'année, faire passer un examen à tous les élèves de son école, non pas, comme dans nos Conservatoires, un examen présentant l'aspect et l'esprit d'un concours, mais une épreuve intime, dans laquelle le directeur se trouve en contact direct avec l'élève, lui faisant des questions, des remarques, des observations personnelles et se formant ainsi une opinion sur la valeur de l'examiné, sur le travail fait depuis l'examen précédent, sur les progrès réalisés, bref sur ce qu'il est possible d'attendre de chacun des élèves qui lui sont confiés.

A quoi bon réunir une dizaine de *jurés de concours* qui ne connaissent en aucune façon les élèves, leurs aptitudes, leur tempérament, et jugent, la plupart du temps à l'aveuglette, au petit bonheur... ou à la recommandation, d'après l'exécution d'un unique morceau de musique ? L'institution du jury d'examen est

une conséquence de la lâcheté ou de l'incapacité de directeurs qui n'ont pas le courage d'assumer la responsabilité de leurs décisions.

Un bon directeur d'école doit être mêlé beaucoup plus intimement, que ne le sont d'ordinaire nos directeurs de Conservatoire, à la vie intérieure de l'école, il doit, selon moi, être le *père* et l'*ami* de ses élèves, beaucoup plus qu'un grand manitou, solennel dispensateur de prix et de récompenses officielles, il doit savoir s'imposer par l'*amour* et non par la crainte.

C'est seulement ainsi, par l'affectueuse agglomération de jeunes gens autour d'un maître, que se sont formées les belles écoles d'art, peinture et musique, du XIV^e au XVI^e siècle ; à cette époque on ignorait le *concours* et, pour ne parler que des musiciens, compositeurs et exécutants valaient bien, certes, ceux que nous fabriquons actuellement les usines officielles.

Donc, pour répondre à vos questions, je conclurai

1° L'institution du *concours* étant tout à fait nuisible à l'enseignement musical, doit être bannie des écoles d'art sérieuses ;

2° L'examen *personnel*, par un directeur consciencieux, aimant ses élèves et cherchant à se faire d'eux, suffit pour contrôler les progrès et assurer le bon fonctionnement de l'enseignement artistique de l'école.

VINCENT D'INDY

M. Mathieu CRICKBOOM

Directeur de l'Académie musicale et des Concerts philharmoniques de Barcelone.

MON CHER AMI,

Il y aurait un réel avantage à supprimer les concours pour les remplacer par des auditions avec orchestre, auxquelles se feraient entendre les élèves du « cours de virtuosité ». Les examens seraient conservés pour les élèves, qui se destinent au professorat et qui désirent obtenir – leurs études terminées – un certificat de professeur. Cette méthode me donne personnellement les meilleurs résultats.

A vous, mon cher Maus, bien amicalement.

M. CRICKBOOM

M. Edouard BRAHY

Chef d'orchestre des Concerts populaires d'Angers et des Concerts d'hiver de Gand.

CHER MONSIEUR MAUS,

Je ne voudrais pas me charger de trancher la question des concours du Conservatoire, question fort complexe et au sujet de laquelle on peut, selon moi, discuter à perte de vue. J'admets très volontiers toutes les raisons qui vous poussent à réclamer leur suppression, mais je ne puis me refuser à croire, d'autre part, qu'au point de vue pratique les concours offrent cet avantage d'obliger les élèves indolents ou médiocrement doués à travailler et qu'ils fournissent aux artistes l'occasion de se révéler publiquement.

Ce qui n'est pas discutable, c'est qu'en général toutes les distinctions sont accordées prématurément et par un jury trop souvent composé de personnes incompetentes ou anti-artistes. C'est ainsi qu'un premier prix de violoncelle est décerné par un violoncelliste amateur, deux violonistes, un hautboïste et un bassoniste ! Voilà pour les techniciens. Deux d'entre eux persistent à enseigner que les œuvres de la troisième manière de Beethoven sont inférieures à celles de la seconde, et un troisième prétend que Franck, d'Indy et Lekeu n'ont composé que de la musique de lorette ! Voilà pour les artistes.

Qu'eût pensé de pareils jurés Hans de Bülow qui, s'étant un jour entretenu avec quelques membres du personnel d'un conservatoire belge, trouva que c'était encore le concierge qui lui paraissait être le plus musicien !

Veillez agréer, cher Monsieur Maus, l'expression de mes sentiments respectueux,

Vingt-troisième année, N° 35, 30-08-1903 (p. 301)

M. Th. RADOUX

Directeur du Conservatoire de Liège.

L'éminent directeur du Conservatoire de Liège se prononce nettement en faveur des concours. Notre enquête devant être absolument impartiale, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, comme nous l'avons fait pour ses contradicteurs, les arguments qu'il fait valoir en faveur de l'institution qu'il défend.

MONSIEUR,

J'ai mille excuses à vous adresser pour le retard que j'ai mis à répondre à votre lettre. Elle est venue me surprendre au milieu des travaux des concours de mon établissement, lesquels, commencés le 29 juin, n'ont pris fin que le 1^{er} août.

Les questions que vous adressez aux directeurs de conservatoires, chefs d'orchestres, critiques musicaux, etc., dans la lettre précitée, ne sont pas formulées pour la première fois ; elles ont été posées il y a une dizaine d'années par le ministre compétent.

J'y répondrai aujourd'hui comme alors : Oui, les concours doivent être maintenus dans les conservatoires, non seulement pour les élèves, mais aussi pour les professeurs, *et s'ils n'existaient pas, il faudrait les instituer.*

Pendant les deux mois qui les précèdent, l'émulation règne dans les classes et y allume cette fièvre du travail si profitable aux études artistiques.

La nature humaine a besoin d'un stimulant pour s'éveiller ; la vie veut un but : le succès qui récompense le labeur, professeurs et élèves le trouvent dans l'institution des concours.

Si des incidents, auxquels vous faites allusion, ont pu se produire, ils ne prouvent rien contre l'institution. On ne doit pas perdre de vue qu'un conservatoire a pour mission de former des musiciens capables d'interpréter les œuvres des compositeurs (ces architectes de la musique) et quelquefois *un artiste !*

Il doit donc se préoccuper, avant tout, de stimuler le zèle de ces humbles pionniers de notre art, les futurs musiciens d'orchestre ; quant aux natures privilégiées, natures d'élite qui naissent avec un idéal au cœur et qui en poursuivent la réalisation malgré tout, les concours sont inutiles.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

TH. RADOUX

M. Paul DUKAS

Compositeur.

L'opinion de M. Paul Dukas n'est pas moins catégorique que celle de M. Radoux, mais... dans le sens opposé. L'auteur de l'Apprenti sorcier, de l'admirable Sonate pour piano qui nous fut révélée l'an dernier, des Variations sur un thème de J.-Ph. Rameau, etc., nous adresse la lettre ci-après :

MON CHER MAUS,

Vous me demandez mon avis sur la question des concours ? C'est bien simple : il n'y a qu'à les supprimer. Les élèves ayant terminé leurs études seraient simplement classés d'après leurs notes de l'année et subiraient suivant l'ordre auxquelles rangerait, non pas *une* épreuve, souvent peu probante pour beaucoup d'entre eux, mais l'ensemble de leur travail.

Cela vaudrait mieux, je crois, que l'institution tapageuse des concours, grâce à laquelle on nous excède de réclame et de boniments de toutes sortes à propos de gens dont, souvent, on n'entend plus parler par la

suite. Mais nos mœurs de cabotins s'opposent trop fortement à cette solution honnête pour qu'elle ait des chances d'être de sitôt adoptée.

Croyez à mes sentiments de cordiale confraternité.

PAUL DUKAS

M. VICTOR VREULS

Compositeur, professeur à la Scola Cantorum.

Le lauréat du Prix Edmond Picard est, comme M. Paul Dukas, l'adversaire des concours. Auteur d'une série déjà importante de compositions instrumentales (Trio, Sonate pour piano et violon, Symphonie pour violon et orchestre, Concerto pour violoncelle et orchestre, etc.). M. Vreuls consacre une partie de son temps à l'enseignement. Son avis, basé sur l'expérience du professorat, est donc particulièrement intéressant.

CHER MONSIEUR MAUS,

Vous voulez bien me demander ce que je pense des concours annuels des conservatoires et s'ils doivent être maintenus.

A mon humble avis, les concours, surtout de la façon qu'ils sont organisés dans beaucoup de conservatoires, sont absolument inutiles, sinon nuisibles.

En effet, la plupart des élèves qui concourent pour l'obtention d'un prix ne travaillent qu'en vue de cette distinction et non pour acquérir le plus de connaissances possible. Tous leurs soins sont employés à figoler les morceaux de concours, dont le jury appréciera l'interprétation en un quart d'heure de temps.

Quant au travail des élèves pendant l'année scolaire, on n'en tient pour ainsi dire pas compte. Si bien que le jury, qui ne connaît pas les concurrents, doit juger des qualités de ceux-ci au moment où ces qualités sont très souvent annihilées par le trac ou par toute autre cause morale ou physique.

Et lorsque le premier prix est enfin obtenu, le lauréat, béatement, se repose, puisqu'il a un diplôme qui lui permet de laisser rouiller ses moyens en un *farniente* général et l'autorise à mettre, après son nom, la mention « premier prix du Conservatoire ».

Malheureusement, que de désillusions, souvent par la suite !

On pourrait donc, me semble-t-il, remplacer avantageusement les concours annuels par deux examens périodiques à huis clos, POUR TOUS LES ELEVES, portant sur les connaissances qu'ils auraient régulièrement acquises ; et non, comme cela se fait à présent dans les concours, à l'audition d'un concerto quelconque, que le concurrent a appris, parfois tant bien que mal, pendant deux ou trois mois de l'année, à l'exclusion et au détriment des autres études.

L'élève qui aurait passé l'un des examens avec succès et aurait mérité, par exemple, la mention « très bien », recevrait un diplôme, de sortie, constatant qu'il possède les connaissances nécessaires pour pouvoir enseigner à son tour l'étude de son instrument.

Comme cela chaque élève ne travaillerait pas spécialement pour tel ou tel examen, puisque, de toute façon, il serait forcé de s'y présenter quand même et qu'il pourrait obtenir son diplôme à l'une comme à l'autre épreuve.

On me dira, peut-être, que l'habitude de donner des prix est enracinée dans nos mœurs. A cela je répondrai que l'on n'a qu'à déraciner cette habitude ; ce qui n'est pas si difficile... quand on veut ! Voyez, d'ailleurs, le maître Vincent d'Indy, qui a mis en pratique, à la *Scola cantorum* de Paris, le système de contrôle que je préconise et qui, je crois, en est très content.

Croyez, cher Monsieur Maus, à mes sentiments distingués.

VICTOR VREULS

M. SYLVAIN DUPUIS

Chef d'orchestre du théâtre de la Monnaie, directeur des Concerts populaires.

Avant d'occuper au théâtre de la Monnaie les fonctions de premier chef d'orchestre, H. Sylvain Dupuis a professé au Conservatoire de Liège et formé un grand nombre d'élèves auxquels il a inculqué la religion musicale dont il est pénétré. Fondateur des Nouveaux Concerts de Liège, directeur des Concerts populaires de Bruxelles depuis la mort de Joseph Dupont, H. Dupuis est journellement en contact avec une foule de musiciens, et rien de ce qui concerne ceux-ci ne lui est étranger.

CHER DIRECTEUR,

Est-elle vraiment d'une importance capitale cette question de l'opportunité des concours ? Et, à ce propos, ne serait-il pas intéressant de savoir sous quel régime les plus grands maîtres reçurent leur éducation musicale ?

Autres points très graves : Furent-ils assidus aux exercices d'ensemble et s'astreignirent-ils, sans une certaine répugnance, aux cours de solfège ou d'harmonie ? Ont-ils remporté des médailles en argent, vermeil ou autre métal, ici, des prix de capacité, là ? Leurs progrès furent-ils notés par leurs professeurs ou par un jury d'examen, préalablement au concours ?

Tout d'abord, constatons que la plupart des maîtres furent élevés dans des milieux différents, avec des régimes propres à leur pays ou localité et que, s'ils parcourent le monde en triomphateurs, personne ne songe à leur demander s'ils sont porteurs de diplômes attestant qu'ils ont remporté des prix avec ou sans distinction.

Tant de faits se contredisent au sujet de l'organisation des concours dans les Conservatoires de musique qu'ils seraient de nature à faire naître le scepticisme.

Cependant, des gens d'esprit, et du meilleur, ont discuté ardemment cette question et les personnalités éminentes qui dirigent nos Conservatoires ont maintenu ces concours ! Si ce n'était donc pour accéder à votre désir, il me semblerait audacieux de vous répondre à ce sujet.

De tout ce que je viens de dire, vous pourriez, cher Directeur, en inférer que je suis adversaire des concours. Pas précisément. Pour notre pays j'en suis partisan, parce qu'il est avéré qu'ils ont stimulé certaines natures et n'ont pas empêché d'autres d'arriver au plus haut point dans leur art. Quant aux modifications, dont parle votre deuxième question, je pense qu'il faudrait ne laisser concourir que des élèves ayant satisfait à toutes les exigences des règlements organiques des Conservatoires et ayant fait preuve de sérieuses aptitudes. L'autorité du directeur et des professeurs serait ainsi complètement respectée.

Une fois au concours, les élèves appartiendraient au jury. Celui-ci serait exclusivement composé d'éléments étrangers au Conservatoire de la ville et n'aurait qu'à apprécier la valeur artistique des élèves.

Veillez agréer, cher Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

SYLVAIN DUPUIS

M. PIERRE DE BREVILLE

Compositeur.

L'auteur de Sainte Rose de Lima, de l'ouverture de la Princesse Maleine, de la Tête de Pen-Warch, d'une série de lieder délicats et charmants qui font revivre l'âme populaire, des provinces françaises, nous adresse, en réponse à notre questionnaire, le simple apologue que voici :

HISTOIRE DE CONCOURS

Je me souviens d'un camarade de collège qui, durant toute l'année, fut premier de la classe en vers latins.

Celui qui d'ordinaire était second s'avisa un jour que son *rival* (un des « bienfaits » des concours est de transformer l'*émulation* en *rivalité*) avait la manie, tandis qu'il alignait dactyles et spondées, de taquiner le bouton supérieur de sa tunique.

Subrepticement, le matin de l'épreuve décisive, il arracha ce bouton.

Enervé par la privation de son tic familial, le « fort en vers » manqua sa composition et, comme c'était la *composition* des prix, à peine il obtint un modeste accessit.

A quoi tient, parfois, la supériorité des lauréats de concours !

PIERRE DE BREVILLE

Dans sa lettre d'envoi M. de Breville ajoute :

« Vous désirez un remède à un état de choses dont l'injustice se constate à chaque occasion. Je n'en connais pas d'autre que celui en usage à la *Schola cantorum* : PLUS DE CONCOURS, des EXAMENS et des DIPLOMES. »

M. JOSEPH JONGEN

Compositeur, organiste, professeur adjoint au Conservatoire de Liège.

M. Jongen, qui a remporté le premier grand prix du concours de Rome, est rentré depuis peu en Belgique après avoir passé en Italie, en Allemagne et en France ses années de voyages réglementaires. Une Symphonie exécutée aux Concerts Ysaye, un Quatuor pour piano et archets interprété à la Libre Esthétique et à la Société Nationale de Paris l'ont classé parmi les compositeurs belges les mieux doués et les plus personnels.

MON CHER MONSIEUR MAUS,

Après avoir très longuement examiné la question de savoir si les concours des Conservatoires sont oui ou non favorables au développement artistique des élèves, j'ai l'honneur de vous faire part de mes idées à ce sujet.

Les concours, tels qu'ils sont compris actuellement, ont un côté très préjudiciable au développement artistique des élèves, parce que ceux-ci, – et dans les meilleurs, – plutôt que de chercher pendant le temps qu'ils passent au Conservatoire à acquérir le plus possible la science musicale nécessaire à les conduire un jour à la maîtrise dans leur art, ne voient plus qu'un but : le concours, c'est-à-dire : avoir leur prix.

Certes, c'est déjà là un stimulant puissant au travail, et le travail n'est jamais perdu. Mais qu'arrive-t-il presque toujours ? C'est que l'élève, en vue du concours, fait un travail trop spécial. Sachant, par exemple, qu'il doit présenter au concours un concerto au choix, il travaille son concerto pendant l'année entière pour être prêt et il arrive au concours chauffé à blanc, ayant négligé bien d'autres études qui lui seraient plus nécessaires pour l'avenir. N'importe, il joue son concerto très bien, et le jury appelé à le juger pendant ces quelques minutes lui donne son prix. Le but est atteint.

Cela voudrait-il dire qu'il faut supprimer complètement les concours ? Non, sans doute, car je crois qu'il est nécessaire que l'élève ait devant lui un objectif qui le pousse au travail ; mais voici à mon avis les réformes qu'il serait utile de faire.

Il faudrait, par exemple, qu'on fasse subir à l'élève de légers examens à certaines époques, deux ou trois fois l'année si possible ; de cette façon il serait toujours tenu en éveil et ferait en sorte de progresser à chaque examen de manière à satisfaire le jury. On ne donnerait pas à ces examens l'importance des concours actuels, c'est-à-dire qu'on n'y décernerait ni accessits ni prix, – à quoi servent ces distinctions ? – mais l'élève serait ainsi amené, après un certain nombre d'années d'études, à *subir* un examen de sortie beaucoup plus important que les autres, celui-là dans le genre des concours supérieurs de nos conservatoires actuels, et on décernerait au jeune artiste qui satisfait au programme un *diplôme de sortie*.

Pourquoi les élèves jugés capables par leur professeur et par le directeur de l'établissement ne seraient-ils pas libres, pour obtenir ce diplôme de capacité, de se présenter devant un *jury central* installé à Bruxelles, ainsi que cela se fait pour les universités de la Belgique ?

La question de la formation de ce *jury central* serait à discuter. Pour ma part, j'y voudrais la majorité d'artistes étrangers. Une commission composée d'artistes belges choisis parmi les professeurs des

Conservatoires de Belgique serait chargée d'élaborer le programme pour les diverses catégories de ce concours final.

Pour le concours de piano, il ne serait fait aucune distinction entre les hommes et les femmes. Pourquoi les séparer comme on le fait partout ?

J'avoue aussi voir dans l'état de choses actuel la plus complète inutilité des concours d'harmonie, de fugue et surtout de musique de chambre. Pour l'harmonie et la fugue, des examens, soit qu'il y ait une classe de musique de chambre, soit encore, à la condition toutefois qu'elle soit entre les mains d'un artiste très sérieux ; cela servira à inculquer aux élèves le goût de cette musique qui est l'essence même de l'art. Mais les concours ne servent à rien, puisque immédiatement après les groupes se dispersent.

Il y aurait des points sur lesquels je pourrais parler encore, mais je ne puis ici entrer dans trop de détails ; au reste, ces points seraient pour la plupart modifiés par les formes préconisées plus haut.

Je m'arrête donc ici, cher monsieur Maus, en vous souhaitant la meilleure réussite dans l'œuvre que vous avez entreprise ; puissiez-vous arriver à un résultat qui satisfera le plus de monde possible et qui sera le plus avantageux pour l'avenir de l'art musical et des artistes.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué
JOSEPH JONGEN

Vingt-troisième année, N° 37, 13-09-1903 (p.318)

M. GUSTAVE HUBERTI

**Compositeur, professeur au Conservatoire de Bruxelles,
directeur de l'Ecole de musique de Saint-Josse-ten-Noode.**

M. Huberti envisage la question à un point de vue pratique. Son avis, raisonné et judicieux, atteste une expérience professionnelle mûrie au contact constant des élèves :

MON CHER DIRECTEUR,

Vous me demandez mon opinion sur l'utilité des concours. Un examen attentif de la question me fait conclure que ceux-ci renferment du bon et du mauvais. Mais une réponse de ce genre ne jetterait pas un jour bien nouveau sur la question ! Je veux donc essayer d'être plus explicite.

Les concours font beaucoup travailler les élèves, et quoi que ce travail soit un peu hâtif, il n'en produit pas moins un certain résultat qui reste acquis. L'émulation causée par la lutte n'est donc pas tout à fait inutile. Dans notre pays on n'aime pas en général le travail pour le travail, le travail ayant pour résultat le simple plaisir de connaître. C'est un fait regrettable, mais c'est un fait avec lequel il faut compter. C'est pourquoi on emploie le concours pour tâcher de stimuler l'ardeur au travail.

Les concours ont encore un autre bon côté, mais exclusivement pratique celui-là ! Je veux parler de l'organisation dans les conservatoires des ensembles, soit vocaux, soit orchestraux. Les élèves n'apprécient pas en général le rôle effacé de choriste ou de musicien d'orchestre. On n'obtient leur assiduité à ces exercices qu'en les privant de concours en cas d'irrégularité. Or, comme ils tiennent beaucoup au concours, ce moyen est très efficace. Je cherche encore une autre peine disciplinaire qui arriverait au même résultat !

Les mauvais côtés du concours sont le travail hâtif dirigé sur un point trop exclusif de la virtuosité, le peu de notoriété que donne l'obtention d'un prix, la manière superficielle dont les talents peuvent être appréciés, et les jalousies et animosités entre élèves.

Une éducation musicale sérieuse ne peut être obtenue par l'étude prolongée de deux ou trois morceaux enseignés empiriquement par un professeur. Que fait l'élève une fois dégagé de la tutelle de son maître ? A-t-il acquis les éléments d'une interprétation artistique personnelle ; a-t-on développé en lui la réflexion, le moyen d'être son propre juge ? Il m'est permis d'en douter, d'après les résultats généralement constatés !

Les concours sont-ils responsables de ces lacunes ? Le vice ne réside-t-il pas plutôt dans leur organisation ? Les concours devraient tout au moins être précédés de deux ou trois examens annuels, dont il faudrait

tenir compte dans le concours final, lesquels examens porteraient sur les différents éléments d'une sérieuse éducation musicale. Que l'on décerne un prix ou un diplôme de capacité après des examens pratiqués de la façon ci-dessus, le résultat me paraît à peu près identique. La question capitale est que ces examens soient sérieux et approfondis.

Du reste, un examen final *unique* comme cela se pratique dans les universités, ne présente-t-il pas aussi les mêmes inconvénients qu'un concours ? Pour réussir, on accumule hâtivement une série de connaissances que l'on s'assimile imparfaitement et que l'on s'empresse d'oublier après l'examen.

Cependant, je dois avouer qu'en principe je serais partisan de la suppression des concours, dans les conditions stipulées ci-dessus, car il me paraît nécessaire d'essayer de stimuler l'ardeur au travail sans y adjoindre la récompense, qui est, il faut bien le reconnaître, bien enfantine ! Mais avant de se prononcer définitivement à ce sujet, je pense qu'il est utile d'en apprécier les effets par une pratique un peu prolongée.

Recevez, mon cher Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

G. HUBERTI

M. J.-GUY ROPARTZ

Compositeur, directeur du Conservatoire de Nancy.

On sait avec quelle intelligence et quelle compétence M. J.-Guy Ropartz dirige le Conservatoire de Nancy, dont il a fait une des meilleures institutions musicales de la France. Ce Breton bretonnant a « réveillé l'âme musicale de la Lorraine et créé à Nancy un ardent foyer d'art qu'alimentent sous sa direction les grandes œuvres classiques et modernes. L'auteur des Landes, de Pêcheurs d'Islande, de la Fantaisie en ré, de la Pièce en si mineur, etc., nous écrit :

MON CHER MAUS,

Il est absolument hors de doute que dans les Conservatoires élèves et maîtres fournissent pendant la période qui précède immédiatement les concours le maximum d'efforts. Mais si les concours étaient remplacés par une série d'examens mensuels, il est évident que ce maximum d'efforts, – peut-être à un degré un peu moindre, car il ne faut sans doute pas trop demander à la paresse naturelle de chacun, – ce maximum d'efforts deviendrait la norme et les études y gagneraient.

Conclusion : Remplaçons les concours annuels par de plus fréquents examens et délivrons des diplômes d'études d'après les notes obtenues.

Bien cordialement vôtre

J.-GUY ROPARTZ

M. BALTASAR FLORENCE

Compositeur, professeur de musique à Namur.

L'un des vétérans de l'enseignement musical en Belgique, M. Balthasar Florence se prononce catégoriquement contre le maintien des concours dans cette lettre précise et méthodique :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Quoique n'ayant pas droit au titre de directeur de l'Ecole de musique de Namur, dont vous voulez bien me gratifier, je crois – étant depuis quarante ans mêlé au mouvement musical belge – pouvoir répondre à votre questionnaire.

1° A mon avis, il y a lieu de supprimer les concours des Conservatoires, les prix y décernés depuis beaucoup d'années déjà n'ayant plus aucune signification ; il n'en serait pas de même si on leur rendait leur ancien prestige ;

2° Il suffirait pour cela de ne plus prodiguer d'une façon excessive les distinctions, et de composer le jury d'artistes étrangers en majorité et autant que possible d'illustrations ;

3° En général les prix pourraient être avantageusement remplacés par des diplômes d'études de 1^{er}, 2^e et 3^e degré ; ceux-ci seraient délivrés sur les notes des professeurs contrôlées par un examen du directeur. Ils suffiraient à prouver que l'élève est apte à tenir convenablement une partie dans un orchestre ou à enseigner.

Aux seuls sujets d'élite destinés à briller comme étoile, on décernerait un diplôme d'honneur qui devrait être conféré par un jury d'une valeur telle que ses décisions ne pourraient être incriminées.

Les diplômes d'honneur ne seraient octroyés que dans de très rares occasions, et jamais un cours n'en pourrait avoir plus d'un, la même année ; ils seraient ainsi tout à fait significatifs.

Mon observation sur la composition des jurys ne vise pas seulement ceux des concours de Conservatoire, mais en général tous ceux qui ont à émettre un jugement en matière d'art.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

M. Baltasar Florence

Vingt-troisième année, N° 38, 20-09-1903 (p. 325)

M. DANIEL DELANGE

Directeur du Conservatoire d'Amsterdam.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

En réponse aux trois questions que vous posez dans votre lettre, je puis vous dire que les concours, tels qu'ils ont lieu en France et en Belgique, me semblent très dangereux. Les jeunes gens ne paraissent dans ces concours que comme virtuoses, espèces d'acrobates. Certes, on n'a pas le droit de méconnaître le mérite des virtuoses, mais le plus souvent les jeunes gens – même ceux qui paraissent promettre beaucoup – seront appelés à fournir une toute autre carrière que celle de virtuose. La généralité n'a donc pas besoin d'un répertoire avec lequel ils iront dans le monde pour ébahir les ignorants. Non, au contraire, la plupart des jeunes artistes auront besoin de connaissances approfondies de l'art en général.

Il me semble donc que les concours devraient être modifiés de façon à ce que les élèves se montrent en leur qualité d'artistes musiciens avant d'être admis au concours de virtuose.

Il me semble évident que pas mal de jeunes artistes se montreraient d'excellents artistes, faits pour occuper une place dans les premiers rangs des professeurs, tandis que les trucs des virtuoses leur manquent absolument.

Pour ceux qui en dehors du talent d'artiste-musicien, posséderaient le talent de virtuose, le concours aurait une double valeur.

La question « S'il est utile de permettre au public d'assister aux concours ? » me paraît assez grave pour la poser et pour la recommander à tous les directeurs des Conservatoires.

Voilà, Monsieur, les idées que vos questions m'ont suggérées.

Agréer, je vous prie, l'expression des sentiments les plus distingués de

DANIEL DELANDE

M. EDOUARD COLONNE

Chef d'orchestre, directeur des Concerts Colonne.

Mont-Dore (Puy-de-Dôme).

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Votre lettre, après bien des allées et venues, me parvient enfin ici. Je m'empresse de vous répondre :

1° A mon avis, les concours publics dans les conservatoires ne doivent pas être maintenus.

2° Ils peuvent être remplacés avantageusement par des examens privés faits à l'intérieur de l'école.

C'est là une opinion que j'ai déjà exprimée à l'occasion d'incidents qui se renouvellent chaque année aux concours publics du Conservatoire de Paris.

Veuillez, Monsieur le Directeur, agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

ED. COLONNE

M. MAURICE LENDERS

**Directeur honoraire de l'Académie de musique de Tournai,
violon solo du roi de Suède et Norwège, etc.**

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Mon opinion sur les concours, la voici :

Si d'un côté vous mettez en regard certains défauts – inhérents du reste à tous les concours – et de l'autre les avantages de ceux-ci, j'estime que ces derniers l'emportent de beaucoup, et cela pour de bonnes raisons.

Il me paraît évident que la perspective de décrocher un premier prix dans un établissement artistique dont la renommée est universellement reconnue donne à un élève un stimulant qu'il me semble bien difficile de remplacer.

Vous n'ignorez pas sans doute, Monsieur le Directeur, que les positions, aussi bien chez nous qu'à l'étranger, sont données de préférence aux jeunes artistes munis d'un diplôme d'une école officielle, et principalement du Conservatoire de Bruxelles.

Une autre raison, non moins sérieuse, milite encore en faveur des concours : c'est que tous les professeurs ont pu constater que par cette émulation les élèves ne font réellement des progrès bien marquants que pendant les trois mois qui précèdent la grande lutte.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

MAURICE LEENDERS

M. ALPHONSE MAILLY

Premier organiste du roi, professeur honoraire du Conservatoire de Bruxelles.

MON CHER DIRECTEUR,

Les concours peuvent être utiles... à condition de ne pas servir de but... mais d'épisode.

Le travail d'une année scolaire ne sera pas perdu par l'émulation et la fièvre de quelques jours.

Quant aux braves gens que l'amour-propre doit éteindre..., le fait d'activer ce dénouement me semble chose peu grave.

Aimez toujours la musique, et n'aimez que la bonne... avec ou sans concours.

ALPHONSE MAILLY

M. LOUIS KEFER,
Directeur de l'Ecole de musique de Verviers.

MON CHER MAUS,

Supprimer les concours dans nos contrées wallonnes, ce serait quasi supprimer la musique elle-même.

Nos sociétés musicales ne vivent de leur vie intense que par et pour les concours.

J'estime comme mon honorable collègue M. Th. Radoux que les concours sont un grand stimulant au travail, et que ce serait arrêter l'élan d'enthousiasme de cette race ardente à la gloire que de supprimer les palmes de lauriers échelonnées sur le chemin si aride de l'Art !

Voici mon avis au sujet de vos deuxième et troisième questions :

L'examen préalable servant d'admission aux concours devrait porter, non sur le morceau de concours lui-même, mais sur toutes les matières imposées par le programme des cours et reconnues indispensables à l'instruction approfondie de l'élève.

– La *lecture à vue* et la *transposition* jouent un rôle si considérable en musique qu'on ne saurait trop les cultiver et les imposer dans les cours comme dans les concours.

J'estime même qu'un cours spécial de lecture appliquée aux divers instruments est indispensable.

– Chaque cours particulier devrait avoir un concours spécial avec programme au choix du professeur contrôlé par le directeur. Cela éviterait ces rivalités que semblent établir les concours aussi bien entre professeurs qu'entre élèves.

– Le système des points accordés par *l'école* d'une part et le jury d'autre part, institué par l'illustre maître Gevaert, me paraît absolument rationnel. En effet, les *points accordés* par le professeur et *contrôlés par le directeur d'après ses registres d'examens* garantissent aux membres du jury la valeur intrinsèque du concurrent.

– L'obtention d'un prix ou d'un diplôme musical peut-elle garantir une position toute faite au lauréat ? Pas plus assurément que l'Université ne peut assurer de clientèle à ses avocats, à ses docteurs, ni de fonctions à ses ingénieurs, à ses hommes de lettres, à ses philosophes, etc.

– J'ai cependant vu dans ma longue carrière de professorat que les sujets de quelque valeur arrivaient toujours à se créer des positions honorables et que les prix de Conservatoire n'avaient jamais arrêté l'élan des vraies natures artistiques. Les Ysaye, les De Greef, les Gérardy et *tutti quanti* en sont une preuve vivante.

Veillez croire, mon cher Maus, à mes meilleurs sentiments.

LOUIS KEFER

M. EUGENE YSAYE
Violoniste. Directeur des Concerts Ysaye.

MON CHER MAUS,

Vous demandez mon avis sur l'utilité de maintenir les concours entre élèves musiciens ; le voici, et je vous le donne avec l'expérience des dix années au cours desquelles je montai périodiquement le calvaire :

Jadis je connus un vieux second basson qui, au retour des printemps fleuris, voyait le même ridicule et cruel bouton repousser sur sa lèvre inférieure. L'infortuné y mettait de savantes pommades, essayait des remèdes plus subtils, plus baroques, plus empiriques les uns que les autres : des emplâtres roses recouvraient le mal, dissimulant à peu près le hideux bijou, envenimant, enflammant ce minuscule Vésuve

dont les notes émoussées du basson n'arrêtaient pas la lave !... Eh bien, c'est un « clou » de ce genre dont se parent les Conservatoires où les concours sévissent estivalement. C'est fagot et basson.

Cependant notre homme souffrait toujours et ne songeait qu'à se débarrasser de sa rosette décorative, sans se demander par quoi il pourrait bien la remplacer. Les hautbois grands docteurs s'assemblèrent, conciliabulèrent, l'un préconisant le scalpel, le feu, l'autre la peau divine, le diachylum résolutif ; un autre – un vieux, celui-là, – prétendait, sans trop y croire, que le bobo donnait certaine grâce au sourire du patient et, emporté par un impétueux mouvement oratoire, il affirmait qu'il faudrait l'y mettre s'il n'y était pas !... Les derniers hasardaient timidement qu'il n'y avait rien à faire, et que le mieux était de s'en remettre au temps et à la nature qui fait des miracles. Bref, le malheureux sortait de la consultation boutonné comme devant, lorsque le hasard nous mit face à face. D'une voix d'outre-basson il me demanda si je ne connaissais pas un remède sans danger et infaillible ?... – Oh ! infaillible, non, lui répondis-je, mais je le crois bon ; prenez un fort dépuratif, usage interne, le reste ira tout seul.

Votre très sérieux ami,
E. YSAYE

Vingt-troisième année, N° 40, 04-10-1903 (p. 341)

M. ERNEST VAN DYCK

De sa retraite de Berlaer-Hof, où chaque année l'illustre ténor se repose pendant quelques semaines, M. Ernest Van Dyck nous écrit :

Berlaer-lez-Lierre, le 27 septembre 1903.

MON CHER MAUS,

Je suis d'avis que les concours du Conservatoire doivent être maintenus. L'émulation entre les professeurs et les élèves est bienfaisante et nécessaire. Mais il faudrait que les concours soient purement objectifs et que le jury n'ait jamais à tenir compte de ce que l'élève a pu faire pendant l'année, mais simplement de la façon dont il passe son examen.

Si au moment des concours publics l'élève chante, joue ou déclame très bien, bien ou médiocrement, il faudra lui accorder un premier prix, un second ou pas de prix du tout, sans s'inquiéter de son zèle ou de son assiduité, de sa bonne conduite ou de son application.

Tout élève du Conservatoire est un futur artiste, et comme il arrive aux artistes en général d'être inférieurs ou supérieurs à eux-mêmes, il faudra traiter l'élève concurrent comme un artiste et ne pas décourager un génie naissant ou simplement un élève doué, en lui préférant un sujet médiocre qui n'aurait pas manqué une leçon ou qui aurait trouvé moyen de s'attirer spécialement les bonnes grâces de ses directeurs et professeurs.

J'ignore « l'incident » dont vous me parlez dans votre aimable lettre, car je n'étais pas en Belgique au moment où il a eu lieu ; ma réponse est donc aussi objective qu'un concours qui se respecterait.

Je crois que si la haute direction de notre admirable Conservatoire était de mon avis, on verrait moins d'ex-« premiers prix » courir un cachet médiocre et qu'on attacherait plus d'importance à une distinction qui devrait être tenue en grande estime.

Agréez, mon cher ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ERNEST VAN DYCK

M. FELIX MOTTL

**Chef d'orchestre aux théâtres de Bayreuth, de Carlsruhe
et au Metropolitan Opéra House de New-York.**

L'éminent capellmeister auquel le public bruxellois doit de si hautes jouissances d'art se montre l'adversaire résolu des concours :

Carlsruhe, 26 septembre 1903.

MON CHER AMI,

J'ai toujours été d'avis que les concours des Conservatoires de musique constituent un véritable malheur.

Comment peut-on espérer pouvoir juger des aptitudes, du zèle et des progrès d'un élève en un quart d'heure d'angoisse, en un quart d'heure pendant lequel les professeurs et le jury se tiennent près de l'infortuné récipiendaire comme des licteurs armés de la hache qui doit le frapper en cas d'insuccès ?

Nous serons certainement bientôt convaincus que ces concours sont un des derniers vestiges d'une méthode pédagogique surannée, qu'ils ne sont plus guère bons qu'à être jetés par-dessus bord et que le rôle des professeurs doit consister à découvrir, à cultiver les dispositions individuelles des élèves. Toute contrainte – et les concours en sont l'expression la plus féroce – arrête cet épanouissement de la façon la plus absolue.

Si l'on avait pronostiqué mon avenir par le résultat que j'ai obtenu au Conservatoire de Vienne, je n'aurais jamais dépassé la prédiction « *passable* » qui m'a été délivrée !

Quel beau rôle pour le Conservatoire de Bruxelles, qui a pris en tant de circonstances les plus précieuses initiatives, que de mettre une fin radicale à ces abus !

Mille amitiés. Je m'embarquerai le 21 octobre à Cherbourg pour New-York. Retour en mai. En juin, répétitions à Bayreuth, où j'espère vous voir, vous et nos amis de Bruxelles. Je n'ai *rien à faire* avec le *Parsifal* de New-York.

Votre toujours dévoué

F. MOTTL

M. CLAUDE DEBUSSY

Compositeur.

La réponse de l'auteur de Pelléas et Mélisande ne pouvait être que spirituelle et originale. La voici :

Bichain, par Villeneuve-la-Guyard (Yonne).

MON CHER AMI,

Je m'attarde dans des campagnes remplies d'automne, oubliant tout du protocole musical, y compris les concours qui en sont d'ailleurs un des principaux ornements.

La question posée par votre lettre me semble insoluble... Tant qu'il y aura des hommes, il y aura des concours. Que ces concours se jugent en public ou dans l'intimité, ce sera le « blanc bonnet, bonnet blanc » des maximes familières.

Au surplus, il serait désirable que s'apaisât la rage de multiplier les moyens de divulgation en art, car il y aura bientôt infiniment plus de faux artistes que d'art véritable ; je ne suis même pas bien sûr que ce temps-là ne soit déjà échu.

Il suffirait peut-être de supprimer toute publicité comme tous bénéfiques pour mettre les choses et les gens au point, au nom de cette vérité oubliée : « L'art est complètement inutile. »

Croyez, mon cher Maus, à mon affectueuse cordialité.

Vingt-troisième année, N° 41, 11-10-1903 (p. 350)

M. LEON DU BOIS

Directeur de l'Ecole de musique de Louvain.

Louvain, le 10 octobre 1903.

CHER AMI MAUS,

Si les concours ne sont pas maintenus dans les conservatoires, par quoi les remplacerait-on ? Par des examens ensuite desquels on délivrerait des diplômes de premier, deuxième ou troisième degré ? Où serait la différence ? Il n'y aurait de changé que le nom. Que deux ou plusieurs élèves se présentent pour obtenir le fameux diplôme, il y aura nécessairement lutte entre eux. Or, comme tous les examinés ne sont pas d'égale force (comme dans les concours), le jury décernera des diplômes de degrés différents (toujours comme dans les concours).

Les concours doivent donc être maintenus ou radicalement supprimés. Dans ce dernier cas le directeur et le professeur délivreraient à l'élève jugé capable de « voler de ses propres ailes » un diplôme de sortie.

Cette garantie de capacité vaudrait bien, à mon sens, celle des concours.

Recevez, cher ami Maus, l'expression de mes meilleurs sentiments,

LEON DU BOIS

M. JULES STOCKHAUSEN

L'éminent professeur qui a formé depuis quelque vingt ans toute une génération de chanteurs après avoir brillé au premier rang des grands interprètes de la musique vocale nous écrit :

Francfort-sur-le-Mein, 5 octobre 1903.

CHER MONSIEUR,

Depuis la réception de votre lettre, je cherchais à satisfaire votre demande, mais n'ayant jamais eu de concours à mon école de chant, je ne trouvais pas de réponse plausible.

Nous n'avons, à mon école privée, que vingt ou vingt-quatre

élèves qui, à la fin de l'année scolaire, donnent, sous ma direction, un concert qu'on appelle ici *Prüfungs-Concert*. Dans les grandes institutions, conservatoires ou autres, on donne environ tous les quinze jours un *Vortrags-Abend* auquel le public est admis. Cela me paraît, vu la fréquence des exercices publics, moins intimidant pour les élèves, et il me semble que si j'avais des centaines d'élèves ce serait le mode que j'accepterais, après un certain temps, pour les habituer à la critique.

Excusez, Monsieur, mon long retard et recevez mes compliments empressés.

J. STOCKHAUSEN
Professeur de l'art du chant.

P.S. – Compliments à M. Gevaert et à ceux qui se souviennent de moi, je vous prie.

HENRY DUPARC

Compositeur.

L'un des musiciens les plus exquis de ce temps, l'auteur de Lénore et d'une série de lieder que leur sentiment mélodique et leur forme parfaite ont fait souvent comparer à ceux de Schubert – qui n'admire aujourd'hui Phidylé, l'Invitation au voyage, la Vague et la Cloche, la Vie antérieure ? – nous adresse la lettre suivante :

Paris, 6 octobre 1903.

CHER AMI,

Vous êtes bien gentil d'avoir pensé à moi, et je vous suis très reconnaissant d'attacher quelque prix à mon avis sur la question qui vous intéresse ; mais je ne peux rien vous répondre : je suis atrocement détraqué, j'ai pris ma retraite, et mon seul désir est d'être oublié comme musicien. D'ailleurs, je ne saurais vraiment que vous dire, ne m'étant jamais occupé d'éducation musicale : j'ai toujours détesté les concours, qui font des rivaux de jeunes gens qui devraient être des camarades, et qui souvent ne prouvent rien, sinon que le lauréat est le moins ému, – ce qui, déjà, n'est pas une très bonne note pour un musicien ; – mais si je suis ennemi des concours, je serais bien embarrassé de dire par quoi on pourrait les remplacer. Il m'a toujours semblé qu'il suffisait d'avoir du talent.

Bien à vous, cher ami.

H. DUPARC

M. ALBERIC MAGNARD

Compositeur.

Enfin, dans le même courrier, nous avons trouvé cette amusante réponse de M. Albéric Magnard, à qui un drame lyrique, Yolande, joué naguère au théâtre de la Monnaie, trois Symphonies, un Quintette pour instruments à vent, une Sonate pour piano et violon, Quatre poèmes en musique, forment un bagage musical déjà considérable en attendant qu'un autre drame lyrique, Guercœur, – en quatre actes celui-ci, – un Quatuor pour instruments à cordes et diverses autres compositions, entièrement achevées, voient le jour.

7 octobre

BON,

Soyez excellent et pardonnez-moi de ne pas avoir répondu plus tôt à votre lettre.

Je me fiche des concours comme du pape, ce qui n'est pas peu dire, et ne leur attribue aucune influence, bonne ou mauvaise, sur l'évolution de l'art.

Berlioz et Dubois furent également Prix de Rome. Si ce titre n'a rien ajouté à la gloire du grand Hector, avouez qu'il ne diminue en rien celle du grand Théodore.

Le Prix de Rome m'a toujours semblé le type même des concours de conservatoires, dont il est d'ailleurs le couronnement logique et la synthèse.

Mille grâce,

A. MAGNARD

M. FERNAND LEBORNE

Compositeur.

L'auteur de Daphnis et Chloé, de Mudarra, de Hedda, de l'Absent que va monter l'Odéon est doublé, on le sait, d'un critique averti dont les articles sont très appréciés. Sa réponse envisage la question des concours à un point de vue nouveau et capital : celui des influences qui, trop souvent, pèsent sur les décisions des jurys. Ses arguments pourraient servir de conclusion à notre enquête, dont notre spirituel correspondant a saisi à merveille l'utilité pratique.

La Roche par Monts (Indre-et-Loire).
Dimanche 11 octobre 1903.

MON CHER AMI,

Votre lettre, arrivée à Biarritz après mon départ, m'a suivi durant mon voyage pour venir enfin me rejoindre en Touraine. C'est là la cause du retard que j'ai mis à répondre au questionnaire que vous avez bien voulu m'adresser.

Tout d'abord, je vous dirai que, partisan acharné de la suppression des concours, j'ai jadis consacré à ce sujet plusieurs articles qui, à l'exemple de beaucoup d'autres, n'ont naturellement rien changé à l'état de choses actuel.

Ces « papiers » avaient pour but de prouver à qui de droit que rien n'était moins utile ni moins juste que ces « parades » annuelles d'élèves et je me souviens que, parmi les arguments auxquels j'avais recours, figuraient ceux-ci :

On peut assez facilement, après quelque temps d'études tant soit peu consciencieuses, parvenir à apprendre un morceau de concours et donner par des qualités relatives de *perroquet* docile l'illusion du talent.

Il est toutefois utile, pour réussir à ce jeu, de s'être attiré les bonnes grâces du maître. Et c'est là que, pour certains professeurs, réside le secret de leçons et de répétitions d'autant plus fructueuses qu'elles sont plus *particulières*, de petits cadeaux destinés, selon l'usage, à entretenir l'amitié, et de faveurs plus ou moins intimes quand, par bonheur, la jeune disciple se trouve être doublée d'une jolie femme. Dans ce dernier cas, c'est même le moyen le plus infallible... à moins que ce ne soit absolument le contraire !...

Mais ne nous aventurons point sur ce terrain glissant ; aussi bien messieurs les professeurs qui croient pouvoir se permettre d'agir de la sorte, constituent-ils une exception peu nombreuse, je tiens à le déclarer pour l'honneur de la corporation.

Quoiqu'il en soit, le résultat de toute cette cuisine consiste fréquemment en un premier prix décroché par surprise et volé à une « nature » peut-être à la vérité trop impressionnable et qui, soit à cause d'un trac ridicule mais invincible, soit à cause d'une indisposition subite ou passagère, soit pour d'autres motifs, aura produit sur le jury une impression moins favorable...

Seulement, qu'arrive-t-il dans ce cas ? C'est que le *perroquet*, une fois privé des leçons du maître, reste tranquillement en route, tandis que l'autre prend bientôt son essor pour devenir parfois un très grand artiste. Les exemples connus abondent. Inutile donc d'en citer.

De tout cela le jury paraît être quelque peu complice, le plus souvent sans trop s'en douter. Deux choses, en effet, jouent parfois un rôle sur ses décisions : ce sont les applaudissements exagérés du public en faveur d'élèves qui ont eu, comme principal talent, celui d'organiser savamment leur claque, et ce sont les re-com man da-tions. Et ça c'est terrible, car pour les concours féminins, les protections jouent un rôle absolument prépondérant.

Dans une ville qu'il serait superflu de nommer, presque chaque été, les jours de concours de chant, d'opéra ou de comédie, on a coutume, lorsqu'on fait partie du redoutable aréopage, d'entendre un personnage très influent dire, de sa voix la plus mielleuse, immédiatement après le vote : « Oh ! voilà qui est parfaitement

jugé !... Cependant, ne trouvez-vous pas que mademoiselle une telle aurait mérité un prix, au lieu du méchant accessit qui vient de lui être octroyé si parcimonieusement ? »

Et les arguments de pleuvoir en faveur de la protégée du « gros bonnet ! »... Bref, en fin de compte, le jugement est révisé et mademoiselle une telle figure au palmarès avec le prix tant désiré.

Et pendant ce temps-là la concurrente plus talentueuse mais sans protections dont elle a usurpé la place, reste sur le carreau avec ses deux pauvres yeux pour pleurer et madame sa mère pour maudire ce *jury de crétins* !

Le remède ?...

Supprimez les concours publics qui ne prouvent rien et multipliez, en les transformant, les examens qui vous donneront des garanties sans cesse renouvelées. Accordez aux élèves, après chacun de ces examens, un certain nombre de points, suivant la valeur de chacun. Additionnez le tout au bout de l'exercice scolaire, comme on le fait, je crois, dans les collèges et les lycées pour les compositions hebdomadaires ou mensuelles. Et, de cette façon, les prix seront donnés d'après le travail de toute une année, pendant laquelle on aura pu aisément se rendre compte des progrès et des mérites de l'élève, et non plus sur une épreuve unique où le truquage, la toilette, la chance, la camaraderie et les protections remplacent trop souvent, hélas ! le talent.

Quant au concours de Rome, qui est, à mon sens, la chose la moins artistique et la moins équitable qui soit, c'est bien pire encore !...

Mais l'étude de cette question m'entraînerait trop loin et cette lettre est déjà si longue !...

Laissez-moi donc, cher Ami, me hâter de vous envoyer l'expression de mes sentiments dévoués.

FERN. LE BORNE

Vingt-troisième année, N° 43, 25-10-1903 (p. 363)

H. LOUIS DE SERRES

Compositeur, professeur à la Schola Cantorum.

L'auteur des Caresses et des Heures claires nous écrit :

Paris, 12 octobre 1903.

CHER AMI,

Supprimer les concours des conservatoires ? Quelle erreur ! Du moins tels qu'ils se pratiquent à Paris, ils me semblent en concordance parfaite avec ce que doit être une éducation artistique donnée par l'Etat, ayant pour âme l'arrivisme et pour but naturel l'art officiel, ses pompes et ses œuvres. Les rosseries et cabotinages des concours (avec pistons obligés) constituent donc à mon avis une excellente épreuve pour les jeunes arrivistes façonnés au Conservatoire.

Par contre, ce serait un contresens dans une école indépendante fondée dans un but d'art et animée de l'esprit de dévouement. Voyez notre *Schola* de la rue Saint-Jacques : d'une part, auditions d'élèves pour qu'ils prennent contact avec le public dans les meilleures conditions possibles ; de l'autre, des examens sérieux avec notes et certificats d'études ; le contact journalier et amical des directeurs avec les élèves et les professeurs ; et l'union de tous dans un même but d'art, dans un même esprit de dévouement réciproque.

Tout cela n'a aucun rapport avec l'arrivisme que l'on enseigne dans les écoles gouvernementales. Enseignement officiel, concours du Conservatoire, chapeaux hauts de forme : ce sont là choses infiniment respectables auxquelles il faut bien se garder de toucher.

A vous bien affectueusement,

L. DE SERRES

H. EDOUARD LASSEN

Compositeur, directeur de la musique à la Cour du grand-duc de Saxe-Weimar.

D'autre part, voici l'avis de M. Edouard Lassen, notre éminent compatriote, que son long séjour en Allemagne, où il occupe de hautes fonctions, n'a pas fait oublier de ses amis de Belgique :

Weimar, le 14 octobre 1903.

MONSIEUR LE DIRECTEUR

Je tiens les *concours publics* non seulement pour utiles mais pour indispensables. Ils sont un stimulant pour les professeurs comme pour les élèves et le travail de l'année s'en ressent. Des examens à huis-clos ne produiraient certes pas le même résultat. La carrière de l'artiste est une lutte et il est nécessaire que dès ses débuts il s'y habitue. Aussi est-il bon que le public puisse suivre d'année en année les progrès qui se font et qu'il s'y intéresse. Les petits épisodes dramatiques qui font partie pour ainsi dire d'un concours, jeunes filles qui sanglotent, tantes et cousines qui s'évanouissent, etc., tout cela est d'une importance tout à fait secondaire, cela se renouvelle tous les ans et personne n'en meurt.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

D^r. E. LASSEN

Vingt-troisième année, N° 44, 01-11-1903 (p. 375)

Clôture de l'enquête.

Il est temps de clôturer notre enquête et de conclure. Les communications qui nous ont été faites ont dépassé, par le nombre et par l'intérêt, les prévisions de ceux qui ont, au début, encouragé notre initiative. Et nous remercions sincèrement les trente-trois musiciens éminents – compositeurs, directeurs de Conservatoires et d'Écoles de musique, virtuoses célèbres, chefs d'orchestre réputés – qui ont bien voulu nous aider, par leurs avis éclairés, à résoudre un problème complexe, d'une importance capitale.

Il est permis d'affirmer que cette consultation a condamné les concours. Si quelques-uns de nos correspondants, MM. RADOUX, E. MATHIEU, M. LEENDERS, L. KEFER, ERNEST VAN DYCK et ED. LASSEN, se sont prononcés en faveur du maintien de cette institution, si quelques autres, MM. HUBERTI, L. DUBOIS, S. DUPUIS, A. MAILLY et ED. BRAHY, tout en reconnaissant les sérieux inconvénients des concours, ont cru devoir signaler les quelques avantages pratiques qu'ils peuvent offrir, la grande majorité des musiciens interrogés a réclamé avec énergie leur suppression, et, parmi eux, en première ligne, MM. VINCENT D'INDY, THEO YSAYE, PIERRE DE BREVILLE, PAUL DUKAS, J.-GUY ROPARTZ, FERNAND LE BORNE, FELIX MOTTL, EDOUARD COLONNE et VICTOR VREULS, dont l'opinion est, au surplus, identique à l'avis exprimé en termes moins explicites mais tout aussi formels par MM. A. GUILMANT, JEAN BLOCKX, A. MESSENGER, EUGENE YSAYE, M. CRICKBOOM, J. JONGEN, H. DUPARC, A. MAGNARD, CLAUDE DEBUSSY, L. DE SERRES, J. STOCKHAUSEN, D. DE LANGE et BALTHASAR-FLORENCE.

On pourrait dire, s'il fallait considérer notre enquête comme un scrutin, que la suppression des concours est votée par *vingt-deux voix* contre *six* et *cinq* abstentions, – en considérant comme telles les opinions qui font une cote mal taillée des qualités et des vices de cette pratique surannée. Encore ces dernières semblent-elles pencher plutôt vers l'abolition d'un système pédagogique que M. FELIX MOTTL n'hésite pas à appeler « un véritable malheur ».

La plupart des musiciens sont d'accord sur les causes qui rendent les concours nuisibles, et tout au moins inutiles. L'une des plus graves, signalée entre autres par M. BLOCKX, est le développement exagéré qu'y reçoit la virtuosité, au détriment de la santé des élèves et d'un enseignement méthodique de l'art musical. Comment juger, au surplus, de la valeur réelle d'un élève qui se présente au concours surexcité, épuisé, désorienté par deux ou trois mois de culture intensive durant lesquels il a négligé toute autre étude que celle d'un concerto unique ?

C'est ce qui a permis à M. VINCENT D'INDY d'avancer que « neuf fois sur dix les concours sont la consécration officielle des médiocrités ». Ajoutez-y les influences et recommandations, spirituellement dénoncées par M. LEBORNE, qui trop souvent vicie les décisions des jurys, le peu de créance que méritent parfois ceux-ci

(ED. BRAHY, FELIX MOTTL), l'action néfaste qu'exercent les concours au point de vue moral, en excitant la rivalité des élèves et même celle des professeurs (VINCENT D'INDY, H. DUPARC), l'inutilité absolue des récompenses décernées par les Conservatoires (THEO YSAYE), et vous reconnaîtrez que les partisans du maintien des concours n'ont à opposer à ces justes critiques que de pauvres arguments.

M. RADOUX parle de « la fièvre de travail qui, durant deux mois, sert aux élèves de stimulant ». Il ramène à un mobile unique, le succès, toute l'activité de l'artiste. MM. L. KEFER, H. LEENDERS et E. VAN DYCK considèrent, de même, les concours comme un stimulant au travail et pensent qu'ils créent parmi les élèves une émulation salubre.

C'est réduire l'enseignement musical à un match de deux mois et n'attribuer aux artistes que la médiocre ambition de passer sur le corps de leurs camarades au lieu de s'efforcer de développer leur personnalité et d'atteindre leur idéal.

Nous n'hésitons pas à dire que – pour cette fois ! – notre opinion se trouve conforme à celle de la majorité. Nous faisons nôtres tous les arguments tendant à la suppression des concours et nous tenons à particulièrement déplorer l'influence néfaste qu'ils exercent sur le caractère des élèves. Après tout, ces apprentis artistes ne sont pas seulement à l'aurore de leur carrière mais au début de la vie. Virtuoses futurs, on oublie trop qu'ils seront un peu, tout de même, des Femmes et des Hommes. Leur enseigner le désintéressement, la fraternité dans l'amour unique de l'art, ce devrait être le souci de leurs maîtres au lieu que ceux-ci, dans les conservatoires à concours, donnent journellement l'exemple de sentiments rien moins que généreux. Les titulaires parallèles d'un même cours prennent l'attitude de deux chefs d'équipes rivales, chacun n'hésitant pas à tout mettre en œuvre pour faire triompher la sienne. Nous avons vu un directeur, très amusé par le spectacle de telles escarmouches, attiser consciemment entre deux professeurs – c'étaient des dames – une haine que leurs élèves s'empressaient d'épouser. Comme des petites filles qui jouent à la Madame prennent d'emblée des manières de petites commères et font semblant de se raconter des méchancetés, ces petites filles qui jouent à la Cantatrice se croient déjà dans la peau de leur personnage parce qu'elles ne vivent, dès l'école, que de jalousies, de calomnies et d'intrigue. A défaut de tout autre grief, condamnons les concours comme élément de démoralisation.

Les concours supprimés, comment pourra-t-on contrôler les progrès des élèves ? La réponse est à peu près unanime : par des examens périodiques. MM. A. GUILMANT, VINCENT D'INDY, P. DUKAS, P. DE BREVILLE, V. VREULS, J. JONGEN, J.-GUY ROPARTZ, GAUCHE HUBERTI, BALTHASAR-FLORENCE, ED. COLONNE, F. LE BORNE préconisent ce moyen, le plus propre à tenir en haleine les élèves durant toute l'année scolaire et à entretenir en eux, au lieu de mesquines rivalités, l'ardeur au travail. C'est ce qu'ont inauguré, on sait avec quel succès, les fondateurs de la *Schola cantorum*, en s'efforçant de baser l'enseignement sur l'amour de la musique et non sur la crainte des membres du jury.

Quelques-uns de nos correspondants, parmi lesquels MM. THEO YSAYE, M. CRICKBOOM et J. STOCKHAUSEN, conseillent, en outre, de fréquentes auditions publiques, destinées à vaincre la timidité des débuts. Ce système est en usage, nous écrit M. BLOCKX, au Conservatoire d'Anvers, où il produit d'excellents résultats. Enfin M. JONGEN propose de créer, pour les élèves exceptionnellement doués, un diplôme de sortie délivré par un jury central, analogue à ceux que réunit le gouvernement pour l'enseignement universitaire.

Il y a, dans les avis qui nous ont été donnés, d'excellentes idées dont nous sommes heureux d'avoir provoqué l'expression. Les examens trimestriels ou semestriels remplaceront, au grand profit de l'enseignement artistique, les concours annuels au jour prochain où sera déraciné le détestable préjugé qui les fait maintenir.

OCTAVE MAUS